



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 6 du projet d'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Dixième session ordinaire

Rome, 8-12 novembre 2004

**RAPPORTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR
LEURS POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DANS LE
DOMAINE DE LA BIODIVERSITÉ AGRICOLE**

PARTIE III: ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Table des matières

	Paragrapes
I. Introduction	1 - 4
II. Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration (ETC)	5 - 7
III. Centre pour l'application de la biologie moléculaire à l'agriculture internationale (CAMBIA)	8 - 13
IV. Comité consultatif mondial de la Société des amis (CCMA)	14 - 18
V. Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)	19 - 24
VI. International Seed Federation (ISF)	25 - 28
VII. Intermediate Technology Development Group (ITDG)	29 - 34
VIII. Union internationale de recherche forestière (IUFRO)	35 - 41
IX. Union mondiale des femmes rurales (UMFR)	42 - 43

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture reçoit régulièrement des rapports d'organisations internationales, dont la FAO, sur leurs politiques, programmes et activités axés sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ces rapports contribuent à faciliter la compréhension dans ce domaine entre la FAO et sa Commission et les autres organisations internationales et à mettre en place des mécanismes appropriés de coopération et de coordination.
2. Les activités de la FAO sont présentées dans les documents CGRFA-10/04/10.1, CGRFA-10/04/10.2 et CGRFA-10/04/10.3.
3. Les rapports des institutions des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales font l'objet du document CGRFA-10/04/11.1, et les rapports des centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) figurent dans le document CGRFA-10/04/11.
4. Le présent document contient les rapports sur les activités entreprises par certaines organisations non gouvernementales en relation avec les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La FAO s'est limitée à rassembler les rapports tels qu'ils étaient soumis. Chaque organisation est entièrement responsable du rapport qu'elle présente.

II. GROUPE D'ACTION SUR L'EROSION, LA TECHNOLOGIE ET LA CONCENTRATION (ETC)

5. Le Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration (ETC) est une organisation internationale de la société civile à but non lucratif dont le siège se trouve à Ottawa (Canada) et qui a des bureaux au Mexique, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique. Depuis 1977, le Groupe ETC (sous le nom de RAFI à l'origine) s'est occupé des questions socio-économiques liées à l'impact des nouvelles technologies sur les sociétés rurales et en particulier sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Groupe ETC a commencé à coopérer avec les gouvernements dans le cadre de la FAO et du GCRAI sur les politiques en matière de ressources génétiques en 1979 et a participé à toutes les réunions qui ont conduit à la création de la Commission par la Conférence de la FAO en 1983 et à toutes les réunions qui ont suivi de la Commission elle-même.
6. ETC est membre fondateur du Community Biodiversity Development and Conservation Programme (CBDC) -- un consortium de communautés et d'organisations scientifiques dans 14 pays qui entreprend des recherches et des activités pratiques pour conserver et renforcer la diversité biologique rurale. Depuis dix ans, le CBDC conduit des travaux novateurs sur la conservation et l'utilisation *in situ* des ressources génétiques. Avec l'Action internationale pour les ressources génétiques (GRAIN) et l'Intermediate Technology development Group (ITDG), le Groupe ETC est coordonnateur d'un groupe de travail d'organisations de la société civile dans le monde qui s'intéressent à la recherche agricole et à la gestion des ressources génétiques dans le cadre des installations du Comité international de planification du Forum organisations non gouvernementales/Organisations de la société civile qui a coopéré avec les gouvernements à la préparation du Sommet mondial de l'alimentation en 1996 et en 2002.
7. En 1999, le Groupe ETC a élargi ses pôles d'activité pour étudier de nouvelles technologies et leur incidence éventuelle sur l'agriculture et le développement rural. Une grande partie de ces travaux a trait à la nanotechnologie - ou nanobiotechnologie - y compris la manipulation de matériel à l'échelle nano. Plus de 200 entreprises interviennent activement dans la mise au point de nanobiotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Le Groupe ETC surveille non seulement la technologie elle-même, mais aussi la propriété et le contrôle des brevets et organisations de nanotechnologies. Le Groupe ETC coopère actuellement

avec plusieurs partenaires dans le monde pour étudier l'impact potentiel de la nanotechnologie sur la biotechnologie et envisager de nouveaux accords et réglementations afin de garantir que les technologies à l'échelle nano bénéficient aux pays en développement. Ces activités ont trait en partie à l'éventuel établissement d'une Convention internationale pour l'évaluation des nouvelles technologies. Dans le contexte de la Commission, le Groupe ETC fait des recherches sur les problèmes pratiques et théoriques que pose la modification moléculaire pour la gestion et le partage des avantages des ressources génétiques.

III. CENTRE POUR L'APPLICATION DE LA BIOLOGIE MOLECULAIRE A L'AGRICULTURE INTERNATIONALE (CAMBIA)

8. Le CAMBIA est un institut autonome international à but non lucratif de recherche-développement sur les technologies qui a été créé à Canberra (Australie), en 1991 par le Dr Richard Jefferson, biologiste moléculaire. Le CAMBIA est connu pour avoir apporté des technologies novatrices à la communauté internationale de recherche agricole. Il est aussi réputé internationalement pour son approche proactive aux questions qui gravitent autour de l'interaction des biotechnologies et de la propriété intellectuelle. Le CAMBIA a coopéré activement avec la Fondation Rockefeller à l'appui des capacités locales de biotechnologie du riz au sein du monde en développement. Le CAMBIA a aussi coopéré avec des organismes internationaux comme la Banque mondiale, le GCRAI, la FAO et avec les Nations Unies sur des projets dont l'Évaluation pour la Convention des Nations Unies sur les technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (GURT).

9. Les principes institutionnels du CAMBIA reposent sur une sensibilisation aux besoins et possibilités de l'engagement local pour résoudre durablement les problèmes qui se posent en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et d'environnement. Les communautés locales doivent pouvoir trouver collectivement des solutions à leurs propres problèmes en utilisant des instruments qui répondent à leurs contraintes d'exploitation et qui peuvent ne convenir qu'à ces tâches.

10. Le CAMBIA traite ces problèmes dans le cadre de ses programmes sur les technologies et la propriété intellectuelle. Le programme de génomique élabore des technologies pour la sélection végétale et pour le développement d'une biodiversité végétale utile sur le plan agricole. Le programme sur les technologies moléculaires met au point des technologies novatrices et améliorées de transfert de gènes pouvant être facilement disponibles pour remplacer des techniques commercialement inaccessibles, ainsi que des marqueurs de gènes pouvant être dépistés et sélectionnés pour la transformation végétale.

11. Les technologies biologiques ont un impact potentiel indéniable sur les problèmes de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement, mais l'absence décourageante de progrès provient essentiellement d'un échec structurel associé à l'utilisation de la science comme instrument de développement économique et social. L'explosion des dépôts de brevets et le rythme des découvertes et des investissements dans les sciences biologiques, tout en étant très prometteur, ont créé une masse de droits de propriété intellectuelle et de droits exclusifs et d'obstacles à l'innovation qui marginalisent en permanence les plus démunis.

12. Les industries de la technologie de l'information et des communications, dans une démarche de 'source ouverte', ont développé des modèles novateurs qui laissent entrevoir des perspectives intéressantes. Les concepts de l'invention en collaboration de la technologie de base et de sa mise à disposition dans un patrimoine commun protégé a galvanisé le secteur informatique qui atteint maintenant de nouveaux niveaux de créativité et de démocratisation dans le monde des affaires et la société, sans nuire à la rentabilité.

13. Le CAMBIA a mis en place l'Initiative BIOS qui forgera un nouveau patrimoine commun en technologie habilitante pour les innovations biologiques. L'Initiative BIOS s'attachera spécifiquement à:

- rechercher et adapter de nouveaux mécanismes de partage général de la propriété intellectuelle;
- articuler et promouvoir des normes de biens publics dans les technologies biologiques et rechercher de nouvelles technologies de démocratisation;
- intervenir avec des initiatives marquantes pour promouvoir la loyauté de l'accès aux moyens d'innovation comme un droit fondamental de l'homme;
- acquérir, faire réaliser et diffuser des inventions dans le cadre de nouveaux types de licences et de contrats de biens publics à caractère obligatoire, afin de mettre à l'abri le nouvel ensemble de technologies de toute prise de possession.

IV. COMITE CONSULTATIF MONDIAL DE LA SOCIETE DES AMIS (CCMA)

14. Le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies (QUNO) à Genève et le Quaker International Affairs Programme (QIAP) à Ottawa, pour le compte du Comité consultatif mondial de la propriété intellectuelle sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont poursuivi leurs activités sur l'incidence de l'évolution du régime international de propriété intellectuelle. Cette activité repose sur la nécessité de rendre plus juste et équitable le processus par lequel les règles relatives à la propriété intellectuelle sont fixées. La participation entière des parties prenantes et des processus de négociations informés dans l'ensemble des secteurs sont donc nécessaires à cet égard.

15. Dans le cadre de ses activités sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) au sein de l'OMC, le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies a facilité les réunions entre les négociateurs à Genève et ceux participant à la négociation sur le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin de mieux faire connaître les incidences réciproques de ces instruments. Le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies a aussi publié différents documents de synthèse à ce sujet, y compris ces deux dernières années:

- *Food Security, Biotechnology and Intellectual Property: Unpacking some issues around TRIPS.*
- *Sui Generis Systems for Plant Variety Protection: Options under TRIPS.*

16. Ces deux publications, ainsi que d'autres documents sont disponibles gratuitement sur le site web du QUNO (www.geneva.quno.info) ou en s'adressant par écrit au Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies.

17. La faculté qu'ont les pays d'utiliser les marges de flexibilité prévues par l'Accord sur les ADPIC, comme par exemple décider d'autoriser ou non les brevets sur les plantes et les animaux, ou de concevoir un système *sui generis* pour la protection des variétés végétales est battue en brèche dans les négociations qui ont lieu en dehors du cadre de l'OMC. En partenariat avec le Quaker International Affairs Programme, le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies s'est attaché à faire mieux comprendre quel impact avait sur les pays la faculté de choisir la façon de gérer leurs ressources génétiques en faisant l'examen des pressions et des négociations qui ont conduit aux dispositions ADPIC-plus. Deux publications traitent de ces problèmes:

- *Regional and bilateral agreements and a TRIPS-plus world: the Free Trade Area of the Americas (FTAA).*

- *Multilateral agreements and a TRIPS-plus world: The World Intellectual Property Organisation (WIPO).*

18. Ces deux publications sont également disponibles sur les sites web du QUNO et du QIAP (www.qiap.ca). Le Traité international entrant en vigueur en juin 2004, les deux organisations continuent à promouvoir le dialogue entre les différents groupes concernés par les négociations sur le commerce et la propriété intellectuelle, la biodiversité et l'agriculture. Cette action est nécessaire pour éviter que le régime de propriété intellectuelle n'évolue dans un sens qui compromette la capacité des autres traités de sauvegarder la biodiversité et les ressources génétiques nécessaires pour l'alimentation et l'agriculture.

V. FEDERATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (IFOAM)

19. La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) est l'organisation mondiale qui regroupe plus de 750 organisations et institutions membres dans 103 pays (se reporter à la page Web - www.ifoam.org). Les activités de la Fédération sur les ressources génétiques sont intégrées dans des travaux ayant trait à la biodiversité, et l'IFOAM coopère activement sur cette question avec l'Union mondiale pour la nature (UICN) et l'Agence fédérale pour la conservation de la nature (BfN) en Allemagne. Ces organisations ont tenu deux conférences internationales (1999 et 2002) sur les liens entre l'agriculture biologique et la biodiversité. Les actes de la Conférence ont été publiés et sont disponibles auprès de l'IFOAM. En septembre 2004, les organisations joindront leurs forces à celles du PNUE pour la troisième Conférence internationale sur la biodiversité à Nairobi (Kenya).

20. En ce qui concerne les ressources génétiques et l'alimentation, l'IFOAM coopère, entre autres, avec le Mouvement international Slow Food, et est également engagée dans la rédaction d'un chapitre sur la biodiversité pour les normes de base de l'IFOAM. Un groupe d'experts coordonne cette dernière activité.

21. Un groupe de travail conjoint UICN-IFOAM sur la biodiversité, reposant sur un accord mutuel, est en cours d'établissement. Dans le même ordre d'idée, la Fédération a aussi publié une brochure complète de quatre pages sur les relations de l'agriculture biologique et de la biodiversité, qui est disponible sur la page web ou sur demande au siège social.

22. L'IFOAM coopère aussi sur les questions liées à la biodiversité avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En juillet 2004, la Fédération, en coopération avec la FAO et l'International Seed Federation (ISF), ont organisé avec succès la première Conférence internationale sur les semences biologiques, réunissant 270 participants de 57 pays au siège de la FAO à Rome. La biodiversité et les ressources génétiques faisaient partie des grands thèmes abordés.

23. Par ailleurs, l'IFOAM s'emploie activement à protéger les ressources génétiques contre la menace grandissante des technologies de manipulation génétique, qui sont complètement interdites dans l'agriculture et la transformation des aliments biologiques. Nous militons pour une interdiction totale dans l'agriculture et la transformation.

24. Les activités en matière de biodiversité de l'IFOAM sont coordonnées par le Vice-Président de la Fédération, M. Gerald Herrmann et le Directeur pour les relations internationales, M. B. Bernward Geier (b.geier@ifoam.org).

VI. INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

25. L'International Seed Federation (ISF) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui joue le rôle d'instance internationale pour les questions et les problèmes ayant trait à l'industrie des semences. Son existence remonte à la création en 1924 de la FIS (International Seed Trade Federation). Créée en juin 2002, elle est née de la fusion de la FIS et de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), l'ISF représente le courant principal des échanges mondiaux de semences et des milieux des sélectionneurs dans 69 pays.

26. Les ressources génétiques étant une source importante de matériel de sélection pour le développement de nouvelles variétés végétales, l'ISF est fermement convaincue de la nécessité de préserver les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'en faciliter l'accès, et de promouvoir le partage équitable des avantages qui en découlent. Elle accueille avec satisfaction l'entrée en vigueur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité) et est fière d'avoir contribué activement au succès des négociations par la proposition avancée par l'ASSINSEL d'établir un système multilatéral pour l'accès aux ressources génétiques. Un Accord sur le transfert de matériel constituant un élément essentiel du système multilatéral du Traité, l'ISF a préparé un document, adopté à l'unanimité par ses membres, reposant sur l'expérience acquise qui devrait aider le Groupe d'experts établi par la FAO à rédiger un tel accord.

27. L'ISF collabore étroitement non seulement avec la FAO, mais aussi avec d'autres organisations internationales sur des questions relatives aux ressources génétiques. Dans le cadre d'une initiative conjointe avec le Réseau global d'informations sur les ressources génétiques (SINGER) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et le Centre de recherche et de développement sur les légumes en Asie (AVRDC), les informations abondantes dont l'AVRDC dispose sur le matériel génétique des légumes sont disponibles en ligne par le biais de SINGER. L'ISF participe aussi au Comité des politiques de ressources génétiques et à l'Initiative sur les politiques de ressources génétiques du GCRAI.

28. Grâce à leurs activités de recherche et de sélection, les membres de l'ISF accroissent régulièrement le potentiel de rendement et la stabilité des cultures et améliorent la résistance et la tolérance aux facteurs abiotiques, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et protégeant les écosystèmes fragiles contre la surexploitation. Une publication de l'ISF parue en 2002 intitulée *Seeds for Mankind* donne des exemples de ces activités et peut être consultée sur le site web de l'ISF (www.worldseed.org).

VII. INTERMEDIATE TECHNOLOGY DEVELOPMENT GROUP (ITDG)

29. Intermediate Technology Development Group (ITDG), créé en 1966, est une ONG spécialisée en développement international, dont les activités concernent divers domaines techniques. Elle travaille en faveur et aux côtés des communautés du monde en développement à partir de bureaux régionaux situés en Afrique de l'Est (Nairobi), Afrique australe (Harare), Amérique du Sud (Lima) et Asie du Sud (Colombo). Il existe également des bureaux nationaux au Bangladesh, au Népal et au Soudan. Le siège de l'ITDG se trouve au Royaume-Uni.

30. L'ITDG travaille sur les questions de biodiversité agricole depuis plus de 15 ans avec des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs dans de nombreux pays. L'ITDG a participé activement au suivi des négociations du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA), aux activités d'une portée plus large de la CGRFA et de ses groupes de travail techniques ainsi qu'à l'élaboration du programme de Biodiversité agricole de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Voir <www.itdg.org/?id=advocacy>.

31. Grâce à ses publications, ses activités de terrain et son travail de promotion, l'ITDG encourage la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole non seulement pour la production vivrière, mais aussi pour assurer des moyens de subsistance durable, des paysages vivants et des systèmes d'entretien de la vie (services biologiques et écosystèmes). L'ITDG s'efforce de soutenir (en particulier) les petits producteurs pour développer et préserver divers systèmes de production agroécologiques qui à la fois créent et sont tributaires de la biodiversité agricole et sont une composante essentielle de la souveraineté de l'alimentation. L'ITDG se joint aussi à d'autres organisations de la société civile et mouvements sociaux pour contester les processus qui menacent la biodiversité agricole, l'intégrité et la libre circulation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, sans compter la promotion et la diffusion des systèmes agricoles industriels de monoculture, de semences et variétés protégées par des brevets et des OGM.

32. L'ITDG craint que le Traité international sur les semences, maintenant en vigueur, ne soit pas appliqué de manière loyale, équitable et avec des ressources financières suffisantes pour faciliter les activités des agriculteurs relatives au développement et à la conservation sur l'exploitation de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, conformément au Plan d'action mondial de Leipzig. Pour y parvenir, l'ITDG est convaincu qu'il faudra le plein exercice des droits des agriculteurs et l'exclusion de la brevetabilité de toutes les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Voir <www.ukabc.org/itpgrfa29june2004.htm>.

33. Maintenant que le Traité a force de loi, l'ITDG est favorable au recentrage des priorités de la CGRFA sur le développement, la conservation et l'utilisation durable des races animales et espèces associées, en particulier par les éleveurs, bergers et agriculteurs. En 2003, l'ITDG a organisé avec la League for Pastoral Peoples un atelier destiné aux responsables de communautés pastorales et aux éleveurs traditionnels en Afrique et en Asie. L'atelier a débouché notamment sur l'engagement de Karen pour les droits des bergers <www.ukabc.org/karen.htm>. Celui-ci encourage la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les espèces associées, et des gènes qu'elles contiennent. Il demande à la FAO de commencer à négocier un accord juridiquement contraignant sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en harmonie avec la CDB, qui assurera, entre autres, la reconnaissance internationale juridiquement contraignante des droits des bergers.

34. L'ITDG gère le site web de la UK agricultural biodiversity coalition (UKabc) pour le compte du UK Food Group <www.ukabc.org>. Ce site web couvre toutes les questions liées à la biodiversité agricole pour l'alimentation, la sécurité des moyens de subsistance et la souveraineté de l'alimentation.

VIII. UNION INTERNATIONALE DES INSTITUTS DE RECHERCHE FORESTIÈRE (IUFRO)

35. L'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) est un réseau mondial de coopération en matière de science forestière qui réunit plus de 15 000 spécialistes d'environ 600 organisations membres de l'IUFRO dans plus de 100 pays.

36. L'Équipe de travail "Gestion et conservation des ressources génétiques forestières" de l'IUFRO a été établie en janvier 1998, afin de rassembler et de faire la synthèse des données dans ce domaine et d'identifier les lacunes dans les connaissances. L'Équipe de travail est coordonnée par M. Judy Loo, généticien écologique à Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts.

37. Les objectifs à long terme de l'équipe de travail sont les suivants:

- collecter, évaluer et organiser les connaissances scientifiques nécessaires à la gestion des forêts en vue de l'utilisation durable et de la conservation de la diversité génétique des espèces forestières;

- promouvoir l'incorporation des considérations sur la génétique forestière dans la gestion globale des ressources.

38. Comme indiqué dans le rapport de l'IUFRO soumis à la CGRFA, à sa neuvième session ordinaire, un questionnaire a été transmis aux organisations membres de l'IUFRO au printemps 2000, afin d'évaluer l'état des connaissances scientifiques concernant la gestion et la conservation des ressources génétiques forestières dans le monde. Les résultats du questionnaire ont donné l'impression que l'état des connaissances scientifiques sur l'importance des ressources génétiques n'était pas satisfaisant dans divers domaines de recherche et la gestion forestière. La conservation et l'utilisation des ressources génétiques sont perçues comme des questions d'ordre essentiellement biologique et écologique qui ont peu de liens avec les politiques et l'utilisation des terres, l'économie, etc.

39. Afin d'obtenir des informations plus complètes et d'en renforcer la fiabilité, le questionnaire a été renvoyé aux organisations membres de l'IUFRO durant l'été 2001. Si tant est qu'une généralisation est possible, les résultats du questionnaire indiquent que les effets de la gestion et de l'exploitation sur les ressources génétiques forestières sont mieux compris que d'autres aspects comme les politiques, l'économie, l'écologie ou la biologie, et les espèces majeures sont mieux connues que les espèces mineures.

40. Les activités de l'Équipe spéciale sont actuellement concentrées sur la préparation d'un rapport sur l'état actuel de la recherche sur la diversité génétique des essences forestières sur la base de données obtenues grâce au questionnaire et de publications. Les lacunes importantes de la recherche seront identifiées et examinées dans le document. Les conclusions de l'équipe spéciale seront présentées au vingt-deuxième Congrès mondial de l'IUFRO, qui doit se tenir du 8 au 13 août 2005 à Brisbane (Australie).

41. On trouvera d'autres informations sur l'IUFRO et l'équipe spéciale "Gestion et conservation des ressources génétiques forestières" à l'adresse www.iufro.org/taskforce/. Des détails sur le vingt-deuxième Congrès mondial de l'IUFRO sont disponibles à l'adresse www.iufro2005.com.

IX. UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES (UMFR)

42. L'Union mondiale des femmes rurales (UMFR) bénéficie du statut consultatif auprès de la FAO depuis 1947. Il s'agit de la plus importante organisation internationale de femmes rurales et elle intervient dans plus de 70 pays countries. L'UMFR travaille en partenariat avec les sociétés membres dont la majorité tirent de l'agriculture leur principal moyen de subsistance.

43. À sa vingt-quatrième Conférence triennale, tenue en Tasmanie (Australie) en mars 2004, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- **Agriculture productive**
Qu'au titre de la résolution, l'UMFR encourage la communauté internationale à accorder davantage d'attention à la destruction de l'agriculture productive dans les pays en développement dans le monde et à prendre des mesures pour renverser cette tendance.
- **Biotechnologies agricoles**
Qu'au titre de la résolution, l'UMFR soutienne l'utilisation de la biotechnologie dans la production agricole lorsque ses avantages pour les consommateurs, l'environnement et les producteurs de denrées alimentaires (en particulier les femmes) ont été démontrés et encourage l'acceptation de la biotechnologie lorsque ses implications sur le plan éthique, social, économique et écologique ont été entièrement débattues et comprises par toutes les parties prenantes.